

COOP'INFOS



Lire, c'est partir



Rendez-vous **le mercredi 2 décembre de 10h à 17h**

Venez nous rejoindre dans nos locaux OCCE, **10 rue de Londres bâtiment A
2nd étage à Belfort.**

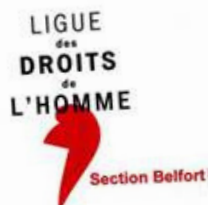
Vous pouvez consulter le catalogue des livres sur
le site de l'association.

Une fois votre commande préparée, vous l'envoyez à l'adresse suivante :

lire-cest-partir@wanadoo.fr jusqu'au 25 novembre 2026.

Vous récupérez cette commande **le mercredi 2 décembre** dans nos locaux.

Le règlement se fera directement sur place.



Chaque année, depuis plus de 30 ans, **la Ligue des Droits de l'Homme** organise un concours afin de sensibiliser et d'impliquer les jeunes dans **la défense des droits et libertés, et de développer leur esprit critique**. Il s'adresse aux écoliers, collégiens, lycéens, jeunes d'établissements spécialisés, de centres de loisirs, jeunes de la formation professionnelle. L'objectif est de réfléchir à un thème donné à travers des réalisations : textes, vidéos, œuvres plastiques ou graphiques.

Cette année, les participants sont invités à s'interroger et à s'exprimer **sur la force et la richesse du collectif, sur la solidarité et l'entraide. « Ensemble, on devient... » (« Individuellement, nous sommes une goutte d'eau, mais ensemble nous sommes un océan. »** - Ryunosuke Satoro, poète japonais).

Voici le lien vers la plaquette 2026-2027 et la fiche d'inscription.

Afin de sensibiliser vos élèves **aux droits de l'enfant**, l'OCCE 90 vous propose le jeu : **Sur le chemin des droits de l'enfant, une exposition de 14 panneaux et une série d'albums sur le handicap**. Voici le lien pour réserver ces outils pédagogiques :
Réservation malles pédagogiques.



COOP'INFOS

Informations aux mandataires

- **Les comptes rendus financiers et d'activités** sont à rendre avant **le vendredi 6 novembre 2026.**

Vous trouverez les documents soit dans le bulletin de rentrée soit dans le bulletin d'adhésion, envoyés par courrier ou sur le site OCCE 90.

- Voici **le lien pour les adhésions pour 2026/2027.**

- **Contrat MAE/MAIF/OCCE :**

« Qui doit être déclaré dans les effectifs à assurer ? »

Les adhérents, c'est à dire en premier lieu, la totalité des élèves inscrits à l'école et les enseignants (au moins un par classe).

Les autres personnels (ATSEM, AVS, EVS, autres enseignants...) peuvent aussi être adhérents donc assurés s'ils le souhaitent.

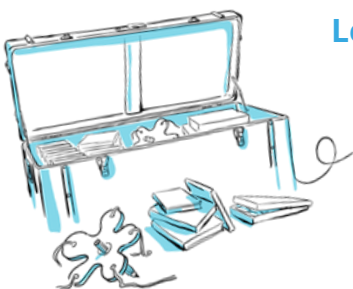
Aucune mise à jour n'est à effectuer si un élève arrive en cours d'année, il sera automatiquement adhérent de la coopérative scolaire de l'OCCE et assuré.

« La présence du contrat MAE/MAIF dispense-t-elle les familles de souscrire une assurance individuelle ? »

Non, le contrat MAE/MAIF ne couvre pas le temps scolaire obligatoire, la cantine, la garderie, le trajet domicile-école et les activités extrascolaires (Sport, vie privée, vacances ...). Le contrat MAE/MAIF est collectif, il ne couvre pas les accidents qui surviennent pendant la récréation notamment quand un enfant se blesse seul.

Une foire aux questions est disponible sur notre site :

<https://ad90.occe.coop/faq/assurances>



Les malles pédagogiques OCCE pour vos pratiques professionnelles

N'hésitez pas à consulter :

- le planning de réservation des malles;
- La liste des malles pédagogiques que nous vous proposons ;
- la liste des albums jeunesse en prêt ;
- le formulaire en ligne permettant de réserver une ou plusieurs malles par période.